

Continuum de formation en lien avec la problématique du suicide :

De la prévention à l'intervention

PRÉVENTION		INTERVENTION / SUIVI ÉTROIT / POSTVENTION
Responsable : Nancy Gédéon		Responsables : Sylvain Nadeau (CISSS Gaspésie) Alain Bourgeois (CISSS des Îles)
Formation « Agir en sentinelle »	Formation « Repérage »	Formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire »
Formations offertes par la Direction régionale de la santé publique CISSS de la Gaspésie/des Îles		Formation offerte par l'AQPS
À qui s'adresse cette formation :	À qui s'adresse cette formation :	À qui s'adresse cette formation :
Aux adultes susceptibles d'être en contact avec des personnes suicidaires par leur travail, leurs activités bénévoles (dans un club social, entre autres), la place qu'ils occupent dans leur milieu ou leur communauté (comme les animateurs), ou pour leurs qualités d'écoute. Il existe pour cette formation une déclinaison « agricole » qui s'adresse plus particulièrement aux adultes susceptibles d'être en contact avec des producteurs agricoles ainsi qu'une déclinaison « aînée » .	Aux personnes qui, de par leur emploi travaillent auprès des adultes et des adolescents de 14 ans et plus et qui ont une responsabilité professionnelle de prévenir le suicide, mais n'ont pas à porter l'entière responsabilité de l'intervention. Au sein de leur organisation, ils ont un rôle de dépistage, de repérage et de protection en attendant qu'une estimation complète du danger soit effectuée. Le milieu de travail du participant doit pouvoir appliquer les différentes mesures de protection qui sont présentées dans la formation. Il existe pour cette formation une déclinaison « aînés » qui s'adresse aux intervenants qui fournissent des services aux aînés	Aux professionnels ayant pour rôle et responsabilité d'estimer le danger d'un passage à l'acte suicidaire, de travailler l'ambivalence et le repositionnement de la personne vulnérable ainsi que d'assurer la sécurité de cette personne, tout en ayant la possibilité de faire une intervention complète. Elle permet l'utilisation de la Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire et met de l'avant des techniques d'intervention issues de l'Approche orientée vers les solutions. Il existe pour cette formation une déclinaison « jeunesse » (14 ans et plus).
Exemples : Enseignants, employés de l'UPA (ceux qui gravitent autour des agriculteurs), chauffeurs d'autobus, surveillants, directeurs d'école, personnels administratifs, employés d'une entreprise, membres actifs du club de l'âge d'or, proches aidants, etc.	Exemples : Infirmières scolaires, préposés aux bénéficiaires, éducateurs spécialisés (selon leurs rôles), personnel qui offre des soins à domicile, etc.	Exemples : Psychologues, travailleuses sociales, intervenants du centre jeunesse, etc.
Durée de la formation : 7 heures	Durée de la formation : 4 heures ou 7 heures pour la déclinaison « aînés »	Durée de la formation : 21 heures (3 jours)

Arbre décisionnel pour le choix d'une formation adaptée au besoin

Former les bonnes personnes avec le bon outil !

